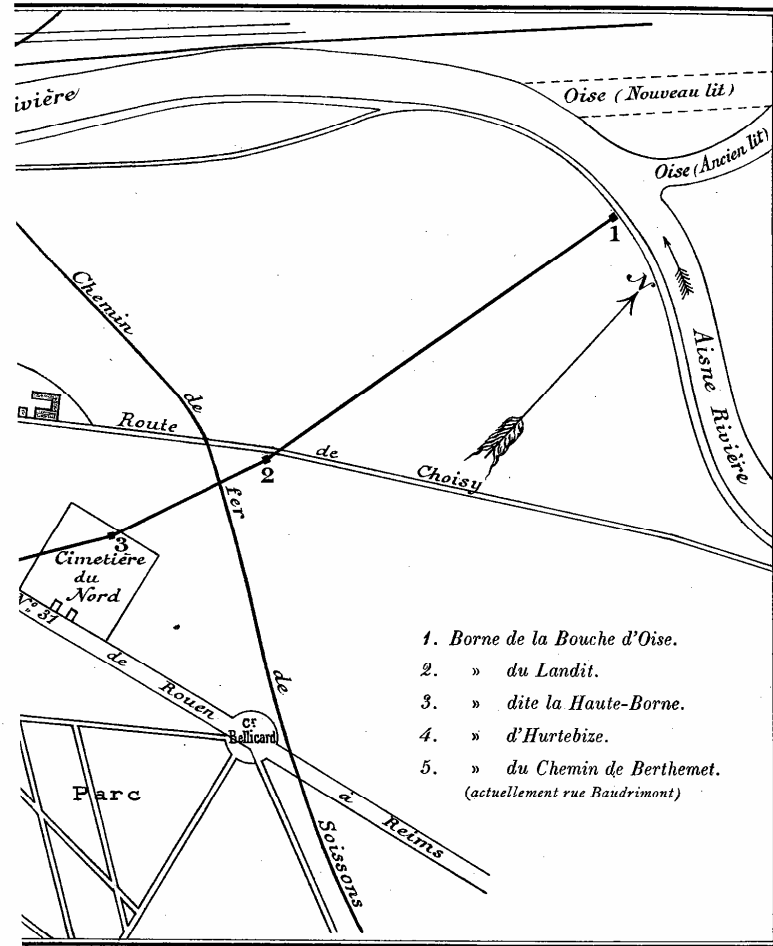


Echelle de 1 à 11630



1. Borne de la Bouche d'Oise.
2. » du Landit.
3. » dite la Haute-Borne.
4. » d'Hurtebize.
5. » du Chemin de Berthemet.
(actuellement rue Baudrimont)

Autogr. du Progrès de l'Oise, Compiègne.

LA COUSTUR (ARLEMAGNE)

Plan mble

LA COUTURE CHARLEMAGNE

Explication de la Charte DL

DU CARTULAIRE DE SAINT-CORNEILLE

On appelait jadis culture, coulure, cousture ou coùture, voire même très improprement clôture, un espace de terre livré à la grande culture et, d'après Du Cange, ce nom générique était spécialement employé lorsque les terres relevaient d'une abbaye. Le corollaire n'a rien qui doive surprendre, car, en dehors des monastères, on n'aperçoit dans ces temps lointains aucune organisation capable d'exploiter en grand, et probablement pourrait-on sans inexactitude retourner ainsi la définition : Le nom de coùture désignait un domaine agricole, que seul un monastère était généralement capable de mettre en valeur.

La Coùture Charlemagne appartenait à l'abbaye Saint-Corneille, comme le prouve ce titre de charte¹ : *Ch'est le terre de l'église de Compiègne², en le ville et el terroir de Compiègne*. Elle s'appela d'abord Notre-Dame, comme l'abbaye primitive ; mais reçut bientôt le nom de Charlemagne, soit pour honorer le souvenir de cet empereur, soit parce que, pendant longtemps, tout ce qui provenait d'un Charles fut attribué au plus grand³.

Ses limites résultent de quatre documents :

Bibliothèque de Compiègne, Manuscrit 47 (1785).

Archives départementales de l'Oise, H. 2196.

Chanoine MOREL, *Cartulaire de Saint-Corneille*, T. II, Ch. DL.

Archives départementales de l'Oise, H. 2194.

1. MOREL, *Cartulaire de Saint-Corneille*, Ch. DL.

2. Eglise de l'abbaye Saint-Corneille.

3. La légende a fréquemment attribué à Charlemagne des faits concernant même Charles-Martel.

Tous quatre sont incomplets et même imparfaits, mais traitent heureusement de parties différentes.

Le manuscrit 47 de la Bibliothèque de Compiègne contient une série de plans du XVIII^e siècle absolument dépourvus d'échelle, et qui sont à ce point de vue de simples images. De plus les formes des parcelles sont méconnaissables ; les unes ont été réunies, les autres divisées, des bois sont en labour et des labours en bois, enfin la limite n'est figurée qu'entre la Bouche d'Oise et le faubourg Saint-Lazare.

La pièce des archives départementales est un fragment de plan dressé par Chandellier. Malheureusement il ne figure la limite que dans la rue appelée aujourd'hui rue Baudrimont, et dans le faubourg Saint-Lazare. Nous verrons qu'il ne peut être accepté qu'en partie.

Charte DL. Le troisième document, obscur s'il en fût, peut servir moyennant certaine hypothèse et se raccorder avec les données précédentes.

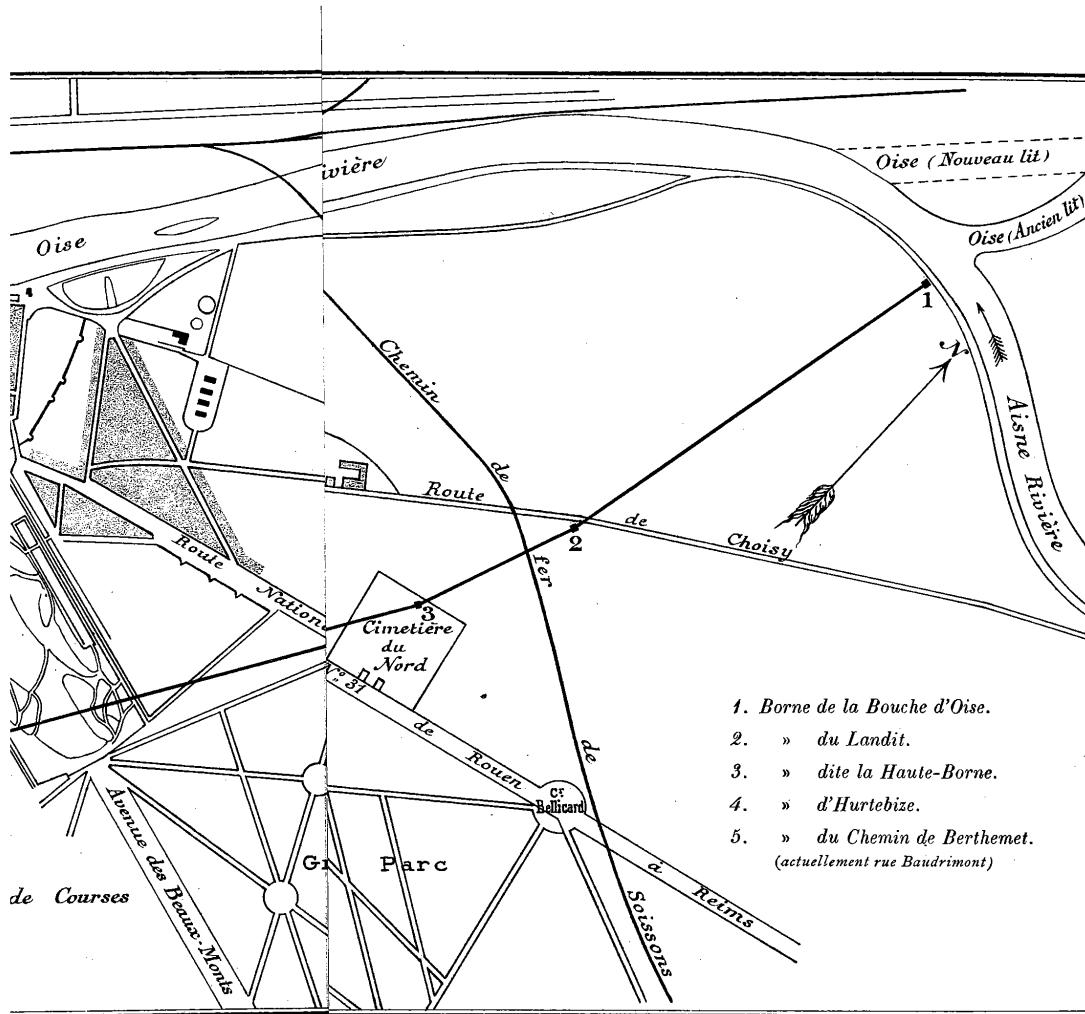
La layette des archives départementales contient des reconnaissances faites en 1785 et sur lesquelles est indiquée pour chaque terre la seigneurie dont elle dépend.

D'après les sources que nous venons de décrire, le procédé le plus clair consiste à suivre successivement les limites orientale, puis occidentale, en les prenant par leurs extrémités et cherchant à refermer le circuit.

§ 1. *Côté oriental.*

Les plans du manuscrit 47, que nous avons justement qualifiés d'images et qu'il est impossible de superposer ou de raccorder entre eux, nous apprennent cependant un fait positif : c'est que la limite était jalonnée par les cinq bornes suivantes :

1. Borne sur le lieu-dit Bouche-d'Oise..... : pl. 4.
2. Borne du Landit, près la vieille route de Choisy .. pl. 4 et 4.
3. La Haute-Borne, qui ne se trouvait pas au lieu-dit
actuel de ce nom pl. 4.
4. La Borne Hurtebise pl. 6.
5. La Borne de la Chaussée Saint-Lazare..... pl. 8.



- 1. Borne de la Bouche d'Oise.
- 2. » du Landit.
- 3. » dite la Haute-Borne.
- 4. » d'Hurtebize.
- 5. » du Chemin de Berthemet.
(actuellement rue Baudrimont)

Autogr. du Progrès de l'Oise, Compiègne.

0 500 1000
30

LA COUSTURIE ARLEMANNE

Plan mble

La fantaisie excessive du dessin et la direction arbitraire donnée au tracé de la couture laissent supposer d'abord qu'entre les bornes 3 et 4 il y en aurait une autre intermédiaire ; mais une comparaison avec le cadastre nous a fait rejeter l'hypothèse et, en conséquence, il reste simplement à déterminer l'emplacement des cinq points énumérés.

I. Il n'est pas impossible de reconnaître ici quelques parcelles du manuscrit 47 et de les reporter sur le cadastre. La nécessité de faire passer la limite sur quelques-unes, et notamment à travers le bois n° 5 du manuscrit, dont une partie existe encore en A. 158 du cadastre, nous oblige à situer la borne sur la parcelle A. 160, c'est-à-dire sur le terrain occupé par la maison du passeur, et il est incontestable que la borne actuelle de la navigation nous donne l'emplacement cherché avec une erreur maxima de 20 mètres.

II. La borne du Landit est fort mal indiquée dans le manuscrit, car elle est figurée au sud de la route de Choisy dans le plan 1, et au nord dans le plan 4. Sa disparition est récente. Elle a été enlevée vers 1904 par M. Daussy, fermier de la Fosse-Moyenne, dont elle gênait la culture ; mais sa place avait été repérée en 1875 par M. Dervillé, arpenteur, qui dressait les plans des terres de cette ferme. (Voy. plans.)

La borne elle-même a été transportée dans la cour de ferme où nous l'avons vue. Elle est en grès rouge grossièrement équarri et semble avoir été enterrée jusqu'à la moitié de sa hauteur. Ses dimensions sont les suivantes : hauteur 1^m37, largeur 0^m55, épaisseur moyenne 0^m35. Il est bon de noter ce signalement, car la légende voltigeait déjà de bornes cyclopéennes, plus hautes qu'un homme, et nous en tirerons du reste tout à l'heure une comparaison intéressante.

III. Dans les parages de la Haute-Borne il devient radicalement impossible de reconnaître la moindre parcelle et le manuscrit ne peut fournir autre chose qu'une vague

direction. Une heureuse circonstance cependant nous a servis. En 1873, M. Dervillé, arpenteur, dressait le plan des terres destinées au cimetière du Nord, quand, au cours de son travail, il rencontra une grosse borne de provenance inconnue, et il eut la prévoyance de la repérer. (Voy. plans.)

IV. La borne Hurtebise est la plus délicate à rétablir à cause des bouleversements qui ont été opérés dans ses environs sous Louis XV et le 1^{er} Empire. Pour ce quartier il est impossible de retracer exactement les anciens chemins sur un plan moderne, et l'incoordination effroyable de tous les plans de Chandellier, de Gabriel¹, du manuscrit 47, de Dervillé, compliqués singulièrement la tâche. Néanmoins tous ces documents sont utiles. Grâce aux nombreuses observations et comparaisons de détail qu'ils ont permises, nous avons pu situer la borne assez exactement sur Chandellier. Un calque de ce plan photographiquement réduit au 4000^e a été ensuite reporté sur Dervillé, et la borne nous est apparue dans l'enceinte de la Société de Sport, sur une perpendiculaire à l'avenue Royale passant par le milieu du bâtiment principal et à 47^m environ en dedans de la clôture. Cette position nous a semblé exacte à 20^m près.

V. D'après le manuscrit 47, comme d'après le fragment Chandellier des archives départementales, la cinquième borne serait au coin Nord-Ouest de la rue Baudrimont. Elle n'en a probablement jamais bougé. Si l'on considère en effet les deux bornes qui limitent cette rue du côté Saint-Lazare, on constate qu'elles ne sont pas pareilles et celle du Nord, qui doit former notre limite, ressemble singulièrement à la borne n° 2, aujourd'hui transportée comme nous l'avons dit dans la cour de la Fosse-Moyenne.

A partir de cette borne, et d'après le fragment Chan-

1. Nous espérons trouver sur les plans de Gabriel conservés aux Arch. Nat. et notamment sur O¹ 1416-4, une figuration des dispositions nouvelles sur des plans anciens. Mais ces plans constituant seulement des projets et ne portant aucune cote, on ne peut s'en servir qu'avec une grande réserve.

dellier, la limite suit le côté oriental de la rue Saint-Lazare et pénètre nettement dans la ville d'environ 100^m. Toutefois une remarque s'impose ; le manuscrit 47 fait ressortir à la borne 5 un angle obtus, tandis que Chandellier indique un angle aigu. L'erreur provient de ce que Chandellier n'a pas tenu compte de la borne 4, et a joint directement les bornes 3 et 5. Le manuscrit 47, bien que postérieur de plusieurs années et d'un dessin moins exact, paraît donc beaucoup mieux renseigné sur la question qui nous occupe.

§ 2. *Côté occidental (1^{re} partie)*
entre ce qui précède et l'abbaye.

EXPLICATION DE LA CHARTE DL

Nous abandonnerons ici notre tracé, pour le reprendre à partir de Saint-Corneille comme nous l'avions projeté, et les deux tronçons se rejoindront d'eux-mêmes. Puisque notre seul guide va être désormais la charte DL du Cartulaire, suivons-en pas à pas l'analyse.

La couture Notre Dame, qu'on apèle la couture Karlemaine, commenche à la Pentièrre et s'estent à main senestre jusques au puis de nostre ostelerie.

La limite de la Couture s'appuie par ses deux extrémités à la rivière. Ce n'est donc pas elle, mais sa description, qui commence ici à la Pantière. Pour la suivre, il faut en sortant de cette rue tourner à gauche et remonter la rue du Pont jusqu'au puits. D'après le Cartulaire de Royallieu, il n'y avait qu'un puits dans cette rue¹.

Et de là à main senestre ausi.

Comme la limite suit continuellement les rues sans couper les maisons, il faut pour tourner à gauche à partir du puits que cet ouvrage soit tout en haut, près du Change. Il y est encore.

1. P. XXXII.

Par le rue... jusques as murs de la vile, et li murs meisme sunt en nostre terre jusques a l'iaue.

Ayant tourné à gauche à partir du puits, la ligne ne saurait traverser les Boucheries. Il ne reste donc qu'une seule rue capable de la conduire directement aux remparts, c'est celle du Croissant, et elle devait, dans le début du XIII^e siècle, aboutir aux fossés.

En effet, si nous ne supposons pas les fossés dans la rue actuelle des Cordeliers, les anomalies et les impossibilités de tout genre vont s'accumuler. L'égout qui descendait à travers les Boucheries se trouve sans déversoir : les déchets, décombres, vieux os, qui forment le sous-sol de la rue des Cordeliers à sa rencontre avec celle des Boucheries¹ n'ont plus raison d'être : nous ne pouvons pas admettre le nombre de sept tours qui, d'après M. le chanoine Morel, suffisaient à entourer l'enceinte². Enfin la présente charte devient incompréhensible. *L'eau*, en effet, n'est pas celle de la rivière et ce serait une erreur de lire *li murs sunt en nostre terre jusques a l'Oise*, puisque la suite nous montre au contraire la limite rentrant en ville et laissant en dehors de la Couture une portion des remparts.

Mais accepte-t-on l'hypothèse, tout s'arrange. Les vestiges trouvés s'expliquent d'eux-mêmes : le nombre des tours suffit : on comprend la dépression qui, couvrant l'ancien ravelin de la Porte de Paris, suit toute la rue des Cordeliers et va s'épanouir à la rue de Pierrefonds : enfin le sol de cette rue, n'étant malgré les travaux de canalisation modernes qu'à 6^m80 au-dessus de l'Oise, non seulement nous pouvons, mais nous sommes obligés d'admettre qu'il y ait eu de l'eau dans les fossés.

La phrase de la charte signifie donc que la limite gagne les murs de la ville et, comme ces murs ont une épaisseur

1. M. Delaplace, architecte, en travaillant à l'égout de la rue des Cordeliers a découvert des têtes de moutons et débris de boucheries au croisement des deux rues.

2. Chanoine MOREL, *La Commune de Compiègne*, p. 41.

de plusieurs toises, il est utile d'ajouter qu'ils sont eux *meisme en nostre terre*. Il s'agit simplement, après avoir conduit la limite jusqu'à un point dont les dimensions sont appréciables, d'indiquer que ce point est enclos par elle. L'intention du rédacteur ressortira du reste plus clairement d'une comparaison entre cette phrase et la suivante.

Et d'illeuc tout contreval¹ jusques à la maison Wistasse Le Boursier qui marchist au praël² : lequel maisons est de le terre de l'église... etc... et toute le rue où Pierres de Trachy maint.

La construction de cette phrase est intéressante, car elle corrobore notre interprétation de la précédente, comme le prouve le rapprochement ci-dessous.

1. Jusques as murs... et li murs meisma sunt en nostre terre...

2. Jusques à le maison... lequel maisons est de le terre de l'église³...

Sa signification est la suivante : et de là tout en descendant jusqu'à la maison Wistasse Le Boursier, qui confine au terre-plein. A partir de là, la ligne quitte les remparts et englobe les immeubles ci-après nommés et toute la rue où demeure Pierre de Tracy.

Il est évident que les fortifications ne pouvaient suivre la courbe rentrante décrite aujourd'hui à son extrémité orientale par la rue des Cordeliers⁴, et qu'elles se dirigeaient droit vers l'Est. La limite de la Couture suit au contraire ce

1. C'est-à-dire tout en bas, tout en descendant.

2. Malgré Du Cange qui traduit *praël* par *pré*, la ch. CLVI du Cartulaire de Royallieu nous autorise, lorsqu'il s'agit de fortifications, à traduire *praël* par *terre-plein*.

3. De l'église Saint-Corneille ; cette expression est donc synonyme de *en nostre terre*.

4. Voy. plan Chandellier la courbe à gauche du mot *Rue*.

bout de rue, où demeure Pierre de Tracy, et décrit vers le Nord la première branche d'un V

jusques à la rue qui est entre la maison Estève Le Boursier et Marie Harèle

c'est-à-dire jusqu'à la rue des Lombards.

Et d'ileq, si comme les grans maisons des haies as grans piégnons de pierre et le maisons Perron Tréboullart se comporte, jusques à nostre cour as pilers.

Et de là la ligne se redresse suivant la seconde branche du V, passe entre deux immeubles, traverse la cour aux piliers¹ et rejoint presque aussitôt la porte de la ville.

Il est désormais inutile de continuer l'analyse ; car nous avons rejoint dans le faubourg S^t-Lazare le début du tracé. Toutefois il est intéressant de constater que la suite de la charte est d'accord avec le commencement de notre travail. La borne 5, au coin de la rue Baudrimont, est appelée *la grant bonne qui est de là nostre grange ainsi com on va au bos*. La borne 4, dans l'enceinte de la Société de Sport, est dite *desous Cailloel* et, quand la charte ajoute *d'ileq tout droit à l'iaue*, c'est-à-dire, cette fois, jusqu'à la rivière, elle est parfaitement exacte. A moins de mesurer en effet les angles, la ligne donne à partir de là l'impression d'être droite.

§ 3. Côté occidental (2^e partie) *entre l'abbaye et l'Oise.*

Nous avons poursuivi notre tracé vers l'Est, sans nous préoccuper de ce qu'il devenait entre la Pantière et l'Oise ; c'est que, sur ce point, la charte est muette et qu'elle n'a évidemment pas été dressée en vue d'une description complète.

1. Il ne faut pas évidemment placer cette cour à l'endroit nommé plus tard le tour des Piliers et où se trouvait alors la Cour le roi.

Il nous faut ici recourir au 4^e document, dont les indications clairsemées et sans suite n'autorisent que des présomptions, *Nous suspendrons donc le tracé de la ligne rouge qui délimite sur nos plans la 1^{re} partie de la Couture*, et nous nous contenterons de mentionner pour la suite sa course probable.

La limite, englobant le Marché aux Fruits¹, aujourd'hui le bas de la rue St-Corneille, gagnait les faubourgs. Elle n'a pas dû franchir n'importe où les remparts, mais sortir plutôt par la Porte de Paris. De là, par une courbe qui reste inconnue, elle coupait ce qui fut en 1785 le jardin des Capucins² et touchait le bord de l'Oise.

Nous obtenons ainsi une courbe fermée et, si la fin de son parcours est insuffisamment établie, du moins croyons-nous en avoir retracé chaque partie avec toute l'exactitude que permettent les documents dont on dispose.

BERNARD et GUYNEMER.

1. Arch. dép. Oise, H. 2194, f^o 278.

2. Ce jardin avait été agrandi aux dépens de la Couture et en 1785 était traversé par la limite. H. 2194, f^o 261.